Que la limite applicable aux costumes habillés soit modifiée et se lise désormais comme suit:

1er janvier—31 décembre 1980: 188,000 pièces 1er janvier—31 décembre 1981: 184,000 pièces

C. Chemises à col tailleur (Groupe I, Article 3)

Que la limite annuelle pour 1980 applicable aux chemises à col tailleur soit ramenée à 4,146,000 pièces.

Si ces propositions agréent au Gouvernement de la République de Corée, j'ai l'honneur de proposer que la présente Note, qui fait également foi en anglais et en français, et votre réponse à cet effet constituent entre nos deux gouvernements un accord modifiant la définition des fils d'acrylique, et portant révision des limites quantitatives applicables aux fils d'acrylique, aux costumes habillés et aux chemises à col tailleur figurant dans l'Accord entre nos deux gouvernements sur le commerce de textiles de coton, de laine et de fibres synthétiques, qui entrera en vigueur le jour de votre réponse et sera considéré comme partie intégrante dudit Accord.

Veuillez accepter, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

MARK MACGUIGAN

Le secrétaire d'État aux

Affaires extérieures.

Son Excellence Kyoo Hyoo Lee,
Ambassadeur,
Ambassade de la République de Corée,
OTTAWA